

DARQUIES-CHEVALLEY OPHTA
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'ophtalmologie
au capital de 250.000 euros
Siège social : 23 Cours Tourny
33500 LIBOURNE
841 219 306 RCS LIBOURNE (33)

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023

COMPTES ANNUELS ET ANNEXES COMPTABLES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Certifiés conformes par le Gérant :

Certifiés conformes par le Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be the name of the manager, followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	558 000		558 000	528 000
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques.mat. et outillage indus.	94 686	60 525	34 161	51 531
	Autres immobilisations corporelles	28 429	15 815	12 614	13 091
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	5 229		5 229	444	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	327		327	327	
TOTAL (II)	686 671	76 340	610 331	593 393	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	55 242		55 242	60 084
	Autres créances	309 612		309 612	250 189
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	486 713	31 886	454 827	494 617	
DISPONIBILITES	464 249		464 249	391 148	
COMPTES DE REGULISATION	Charges constatées d'avance				350
	TOTAL (III)	1 315 816	31 886	1 283 930	1 196 387
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 002 487	108 225	1 894 261	1 789 781
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				327	327
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	250 000	250 000
	RESERVES		
	Réserve légale	25 000	21 546
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	741 634	391 492
	Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	359 860	503 596	
Subventions d'investissement Provisions réglementées			
Total des capitaux propres	1 376 494	1 166 634	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	236 148	320 517
	Emprunts et dettes financières divers (3)	2 191	2 779
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 901	6 386
	Dettes fiscales et sociales	37 498	63 339
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	234 030	230 126	
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes	517 767	623 146	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	1 894 261	1 789 781	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	359 859,96	503 596,08	
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	367 547	387 908	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	794	697	
(3) Dont emprunts participatifs			

DARQUIES-CHEVALLEY OPHTA
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Au capital de 250.000 euros
Siège social : 23 Cours Tourny
33500 LIBOURNE
841 219 306 RCS LIBOURNE (33)

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente juin,
A neuf heures,

Les associés de la société DARQUIES-CHEVALLEY OPHTA, société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'ophtalmologie au capital de 250.000 euros divisé en cent parts sociales, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 23 Cours Tourny - 33 500 LIBOURNE, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents, représentant la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le docteur Thomas DARQUIES - CHEVALLEY préside l'Assemblée en sa qualité de gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation desdits comptes, quitus à la Gérance - dépenses non déductibles fiscalement ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code du commerce, Approbation de ces conventions ;
- Ratification de la rémunération de la gérance ;
- Pouvoirs à donner.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport et donne quitus à la Gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 359 860 euros et les autres réserves de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	359 860 euros
------------------------	---------------

En totalité à titre de dividendes.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1.376.494 euros dont 741 634 euros de réserves.

Monsieur le docteur Thomas DARQUIES-CHEVALLEY, la SAS DARQUIES-CHEVALLEY PARTICIPATIONS et la SPFPLAS DU DR THOMAS DARQUIES, déclarent être parfaitement et valablement informés et décident, en leur qualité de seuls associés de la Société, de distribuer des dividendes pour un montant de 565.000 euros, prélevées sur le résultat de l'exercice et sur les réserves, de la manière suivante :

- A la SAS DARQUIES-CHEVALLEY PARTICIPATIONS, la somme de 350.000 euros ;
- A la SPFPLAS DU DR THOMAS DARQUIES, la somme de 215.000 euros.

Monsieur le docteur Thomas DARQUIES-CHEVALLEY reconnaît et accepte la distribution inégalitaire de dividendes telle que décidée ci-dessus et déclare expressément et irrévocablement renoncer à l'ensemble de ses droits tirés des dispositions légales, réglementaires et des stipulations statutaires, renonçant ainsi à toute répétition des dividendes ainsi versés.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale précise ensuite concernant les dividendes perçus par l'associée personne morale que du fait de l'option pour le régime des sociétés mères, le dividende perçu sera exonéré d'impôt sur les sociétés à hauteur de 95 % de son montant. Cela signifie que le montant net du dividende perçu sera retranché du bénéfice net total de la société associée, défalcation faite d'une quote-part de frais et charges de 5 % (articles 145 et 216 du Code général des impôts).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, l'assemblée générale précise qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de 289.224 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Fait à LIBOURNE
Le 30 juin 2023

Monsieur Thomas DARQUIES-
CHEVALLEY
Gérant



DARQUIES-CHEVALLEY OPHTA
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Au capital de 250.000 euros
Siège social : 23 Cours Tourny
33500 LIBOURNE
841 219 306 RCS LIBOURNE (33)

RAPPORT DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

Exercice clos le 31/12/2022

Chers associés,

Conformément aux statuts de la Société, nous vous avons convoqué à l'effet de vous demander de vous prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation desdits comptes ; quitus à la Gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce ; Approbation de ces conventions ;
- Ratification de la rémunération de la gérance ;
- Dépenses non déductibles fiscalement ;
- Pouvoirs à donner.

I. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, notre Société a poursuivi son activité d'ophtalmologie.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Principaux risques et incertitudes

Rien ne semble devoir être signalé sur ce point.

3

Perspectives de la société : évolution prévisible, risques et incertitudes

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2023 sont les suivants :

Maintenir ou faire évoluer l'activité de la Société.

II. EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 395 168 euros contre 1 414 682 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 14 635 euros contre 28 093 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 9 798 euros contre 10 947 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 246 058 euros contre 200 034 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 42 073 euros contre 45 070 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 434 477 euros contre 370 160 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 81 097 euros contre 72 951 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 1 contre 1 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 23 058 euros contre 20 971 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 8 euros contre 43 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 836 567 euros contre 720 177 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 573 235 euros contre 722 598 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -32 999 euros (-5 126 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 533 043 euros contre 684 419 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -55 916 euros contre -53 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de ce qui précède et de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 117 268 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 359 860 euros contre 503 596 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total bilan au 31 décembre 2022 s'élevait à 1 894 261 euros contre 1 789 781 euros au 31 décembre 2021.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 359 860 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	359 860 euros
------------------------	---------------

En totalité à titre de dividendes.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1.376.494 euros.

Dividendes antérieurs

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été réalisée au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 prennent en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même Code pour un montant de 15 696 euros.

III. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

IV. REMUNERATION DE LA GERANCE

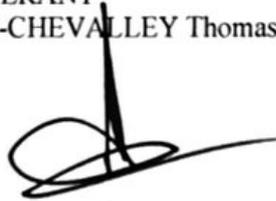
Nous vous proposons d'approuver la rémunération allouée à la Gérance au titre de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à la somme de 298.224 euros, ainsi que la prise en charge par la Société des cotisations sociales obligatoires et facultatives y afférent, y compris la CSG et la CRDS.

* * *

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions. Nous espérons qu'elles auront votre agrément.

Nous espérons que vous nous renouvelerez votre confiance en nous donnant quitus pour notre gestion.

LE GERANT
Docteur DARQUIES-CHEVALLEY Thomas



DARQUIES-CHEVALLEY OPHTA
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'ophtalmologie
au capital de 250.000 euros
Siège social : 23 Cours Tourny
33500 LIBOURNE
841 219 306 RCS LIBOURNE (33)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 359 860 euros et les autres réserves de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	359 860 euros
------------------------	---------------

En totalité à titre de dividendes.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1.376.494 euros dont 741 634 euros de réserves.

Monsieur le docteur Thomas DARQUIES-CHEVALLEY, la SAS DARQUIES-CHEVALLEY PARTICIPATIONS et la SPFPLAS DU DR THOMAS DARQUIES, déclarent être parfaitement et valablement informés et décident, en leur qualité de seuls associés de la Société, de distribuer des dividendes pour un montant de 565.000 euros, prélevées sur le résultat de l'exercice et sur les réserves, de la manière suivante :

- A la SAS DARQUIES-CHEVALLEY PARTICIPATIONS, la somme de 350.000 euros ;
- A la SPFPLAS DU DR THOMAS DARQUIES, la somme de 215.000 euros.

Monsieur le docteur Thomas DARQUIES-CHEVALLEY reconnaît et accepte la distribution inégalitaire de dividendes telle que décidée ci-dessus et déclare expressément et irrévocablement renoncer à l'ensemble de ses droits tirés des dispositions légales, réglementaires et des stipulations statutaires, renonçant ainsi à toute répétition des dividendes ainsi versés.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale précise ensuite concernant les dividendes perçus par l'associée personne morale que du fait de l'option pour le régime des sociétés mères, le dividende perçu sera exonéré d'impôt sur les sociétés à hauteur de 95 % de son montant. Cela signifie que le montant net du dividende perçu sera retranché du bénéfice net total de la société associée,

défalcation faite d'une quote-part de frais et charges de 5 % (articles 145 et 216 du Code général des impôts).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

DARQUIES-CHEVALLEY Thomas
Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned over the printed name and title.